



Peintures murales dans l'Église Yohannes Meaquddi en Éthiopie

La lettre d'informations de l'Entraide Missionnaire Internationale

Édito

Depuis plus de 50 ans l'EMI association internationale de droit Suisse se met au service de la protection maladie des prêtres, religieux et missionnaires à travers le monde (140 pays) facilitant ainsi l'obligation de prise en charge médicale des prêtres et religieux par leur diocèse et leur congrégation suivant le Can. 619 (30 000 membres bénéficiaires à ce jour).

Nous œuvrons dans le sens du « **prendre soin** » et contribuons à la condition de paix sociale à travers la prise en charge de la santé quel que soit les lieux et les conditions de vie des bénéficiaires.

Nous souhaitons que ce partage s'étende encore à ceux des missionnaires qui n'ont pas accès à une prise en charge correcte de leur santé ; en effet, le « **partage bien géré multiplie** ». Il reste devant nous la mise en place d'un **réseau de soins** de bonne qualité et accessible également dans les zones de santé très défavorisées.

La rencontre annuelle du Comité Directeur et des Sections est une occasion de vivre concrètement, l'écoute, le dialogue et la rencontre afin **d'ajuster nos prises de décisions à la réalité** des communautés et diocèses dans leur pays.

L'association qui a été créée en 1965 avec et pour quelques missionnaires doit aujourd'hui s'adapter aux nouvelles formes de vie religieuses et aux besoins de la mission.

L'EMI s'enrichit au fur et à mesure de son histoire de la découverte de nos dif-



Soeur Auliac

férences, de nos besoins et des richesses de chacun. Rencontre, dialogue, solidarité, fraternité, soutien très concret sont nos horizons.

Sommaire

P2 Réunion du Comité Directeur

P3 Réunion des sections EMI

P3 À la rencontre des évêques et des supérieurs

P4 Choix d'une option

P4 Étudiants étrangers en France

> Réunion du Comité Directeur

La réunion annuelle du Comité Directeur de l'EMI s'est tenue le 13 novembre 2018 à Paris. Deux nouveaux administrateurs composent le Comité :



► Monseigneur MUGAMBI,
proposé par la Conférence Episcopale du KENYA



► Père PECQUEUX,
proposé par la Conférence des Religieux et des Religieuses de France.

Quatre réunions du Bureau de l'EMI en 2018, des travaux en groupe de travail, de nombreux échanges statistiques avec l'actuaire, le conseil de l'avocat de l'EMI et les nombreux retours des sections locales avaient permis de préparer les dossiers à étudier ce 13 novembre.

Les décisions ont été prises avec le souci du respect des textes, du maintien de l'équilibre financier et des meilleurs services à l'attention des adhérents. Ainsi, les administrateurs ont voté :

- > L'instauration d'un fonds de roulement dans les sections, de façon à accroître le volume des aides exceptionnelles du fonds social, mais aussi en faciliter la distribution ;
- > Le rétablissement des forfaits hospitaliers au Kenya, à la hauteur de ceux de l'option 4 ;
- > La diminution des contributions de cinq pays par leur transfert en zone C de l'option 4 ;
- > La possibilité pour les adhérents de présenter des factures ayant déjà fait l'objet d'un remboursement par un système tiers (NHIF au Kenya, Socio Adhérente en Argentine) ;
- > L'indexation mesurée des contributions ;
- > Le retour à l'alignement des devises selon les taux officiels.



Le Comité Directeur 2018



Le Comité Directeur en amphithéâtre

Sections

> Réunion des sections EMI

La réunion du Comité Directeur s'accompagne traditionnellement d'une réunion avec les sections EMI. Les responsables des sections ont ainsi bénéficié des informations les plus récentes, relatives à la vie de l'Association (notamment : évolution des effectifs, situation au regard des contributions / prestations, règlements...) et aux travaux réalisés par les administrateurs en 2018. Les sections se sont également exprimées pour préciser à l'ensemble de l'auditoire leurs activités, les contraintes, les propositions et les interrogations.

Ce moment privilégié s'est poursuivi l'espace une matinée : durant une réunion sections EMI – Bureau du Comité Directeur EMI, Sœur AULIAC, Mlle GOFFIN, M. COLASSE et M. SACHELI ont rappelé quelques points de gestion ainsi que quelques sujets techniques. Les décisions prises par le Comité Directeur ont également été diffusées.



Les sections en réunion avec le Bureau EMI



Les responsables et gestionnaires de sections EMI

> À la rencontre des évêques et des supérieurs

Les prêtres, religieux et religieuses bénéficiaires de l'EMI réalisent leur mission depuis 140 pays. Sur certains territoires, seuls quelques missionnaires sont présents (ex : Alors que dans d'autres pays, de nombreuses congrégations jouent la solidarité EMI (Kenya, République de Côte d'Ivoire...)).

Des déplacements ont lieu régulièrement à l'initiative des responsables de section, du Bureau Central ou des administrateurs ; ils ont notamment pour but de veiller à bonne compréhension et utilisation des services (rencontre des groupes EMI) et de faire découvrir l'Association aux Conférences, nonces, évêques et supérieur(e)s.

Ainsi, plusieurs rencontres ont eu lieu ces derniers mois, menées par Sœur AULIAC (Présidente EMI), Frère VIGNAU (Secrétaire Général), Frère LINACERO MELON (administrateur Amérique Centrale) et M. SACHELI (Bureau Central) :

- > Éthiopie (AMECEA, Conférences de Evêques de la région)
- > Rwanda (Nonciature, diocèses, Supérieur(e)s)
- > Mexique (rencontre de groupe EMI)
- > Mozambique (Nonciature, Conférence des Evêques, Supérieur(e)s)
- > Madagascar (Nonciature, Conférence des Evêques, Supérieur(e)s)
- > Pérou (rencontre de groupes)



Frère VIGNAU et les représentants des congrégations au Mozambique



Sœur AULIAC et la Conférence des évêques de Madagascar

▶ À SAVOIR

Sur demande à l'EMI, le Secrétaire Général peut étudier l'organisation d'un déplacement afin d'expliquer très précisément la mission de l'EMI, étudier les besoins et de répondre à toutes les interrogations.

> Choix d'une option

Lorsqu'un groupe rejoint le système solidaire de l'EMI, son supérieur doit effectuer le choix d'une option.

La règle générale veut qu'un groupe inscrit ses membres à la même option.

Une règle particulière autorise l'inscription d'un ou quelques membres à l'option 1*, tandis que les autres membres sont à l'option locale (4 ou 5).

Il convient aussi de préciser qu'en optant pour l'option locale (4 ou 5), **le choix du pays de cotisation pour les membres de la communauté peut être différent du véritable pays de résidence.** Comme l'indique l'illustration suivante (liée à la page 11 du Guide des Services, téléchargeable sur le site EMI), un membre affilié dans un pays est aussi couvert dans la ou les zones inférieures.

**justifié par une lettre de mission du supérieur.*

Je suis inscrit dans un pays de la zone :

Je suis couvert dans les pays des zones :

A+	A+	A+	A+	A+	A+
A	A	A	A	A	A
B	B	B	B	B	B
C	C	C	C	C	C
D	D	D	D	D	D
E	E	E	E	E	E

Exemple : un membre inscrit à l'option 4 en pays de résidence Angola (zone C), est couvert pour des soins dans tous les pays des zones C, D et E.

> Étudiants étrangers en France



Depuis décembre 2018, les prêtres et religieux/religieuses étrangers étudiants en France sont soumis à une évolution de la législation française qui leur permet de s'inscrire à la protection universelle maladie (PUMA) s'ils remplissent les conditions suivantes :

- > être en possession d'une carte de séjour « étudiant » ou d'une carte de séjour « visiteur »
- > n'avoir jamais été inscrit à la CAVIMAC
- > être inscrit dans un établissement d'enseignement agréé
- > sans service pastoral, ou mission canonique et sans rémunération ce qui oblige à l'inscription à la Cavimac. Inscription sur le site : <https://etudiantetranger.ameli.fr>

